



Asfad
association

L'Unité Visites Médiatisées Enfants – Parents (UVMEP)

Notre Unité de Visites Médiatisées Enfants-Parents est agréée par le Conseil départemental dans le cadre de sa mission de **protection de l'enfance**.



L'UVMEP permet :

- Aux enfants de rencontrer leurs parents dont ils sont séparés dans un cadre sécurisé
- De faire vivre une relation sécurisante et éducative entre les parents et leurs enfants, en présence (et avec le soutien) d'un professionnel.

L'orientation vers l'UVMEP

- Sur ordonnance du Juge des enfants demandant la mise en œuvre de visites médiatisées.
- Sur sollicitation d'un service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou autre service de la protection de l'enfance.

La procédure d'admission

- Contact avec le service
- Rencontre avec le référent éducatif et présentation de la demande de visites médiatisées
- Établissement et validation du calendrier des visites.



**Asfad Protection
de l'Enfance**

Admission

Sur la base de la décision judiciaire et après la procédure d'admission, un contrat est établi et signé entre les parents, les services mandatés et l'UVMEP. Le livret d'accueil est remis aux parents.

Moyens mis en œuvre

Une équipe composée de professionnels :

- Direction
- Chef de service
- Travailleurs sociaux
- Psychologue
- Assistante de direction

Des locaux adaptés et aménagés : salles de rencontre, cuisine, tisanderie...

Plan d'accès et horaires des visites

Mardi		13 h 30 / 19 h 00
Mercredi	9 h 00	17 h 30
Vendredi		13 h 30 / 19 h 00
Samedi	10 h 00	17 h 30

Mardi		14 h 30 / 18 h 00
Mercredi	10 h 00	18 h 00



UVMEP

Antenne de RENNES

10 rue Jean-Pierre-Calloc'h
35000 RENNES

Antenne de VITRÉ

6, Espace Debussy
35500 VITRÉ

Permanence téléphonique

Jeudis : 13 h 30 / 17 h 30
Vendredis : 9 h 00 / 12 h 30
02 99 30 96 83
uvmep@asfad.fr

En partenariat avec

